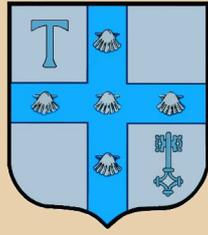


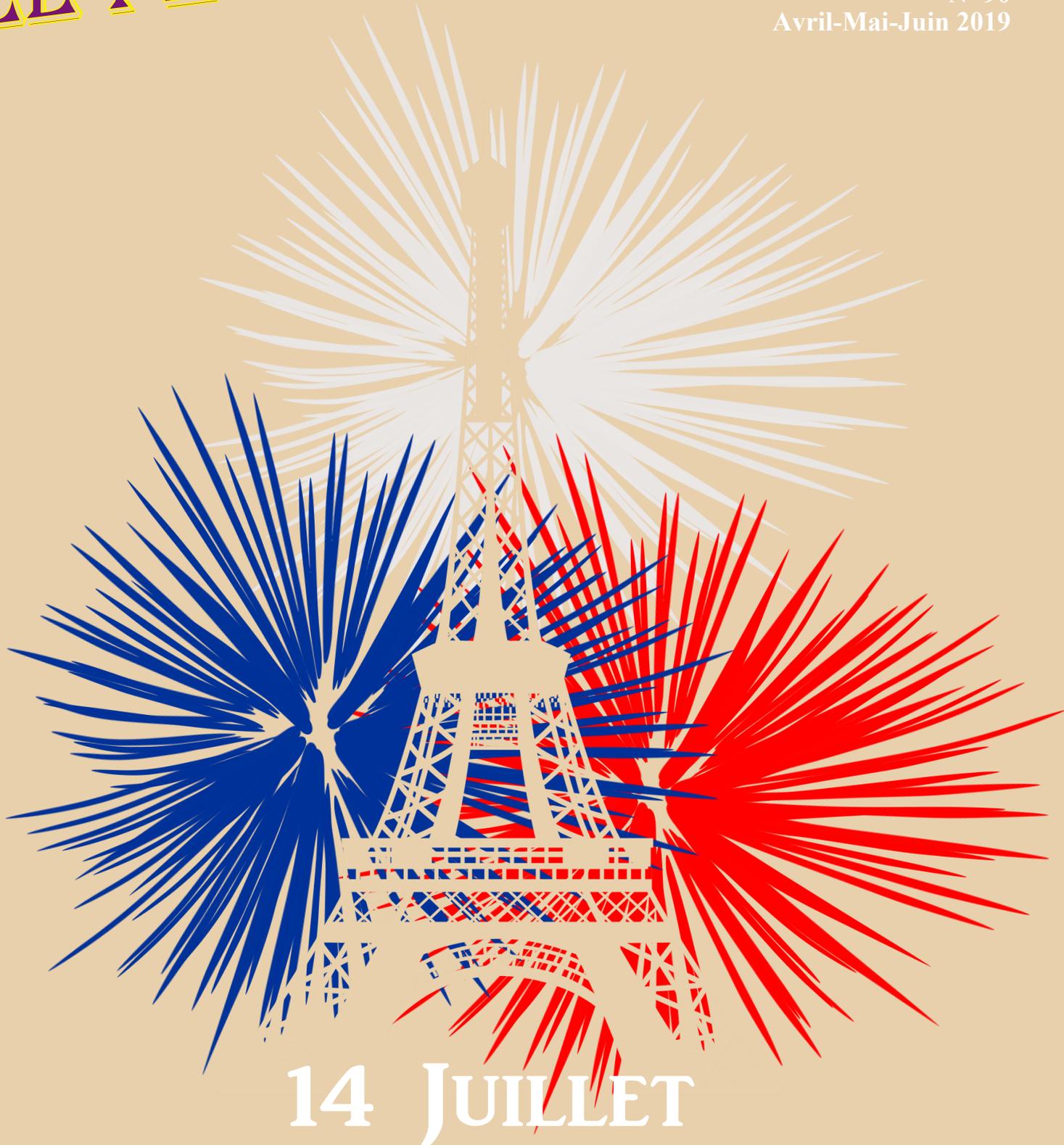
COMMUNE DE PERON



LE PETIT

PÉRONNAIS

N° 90
Avril-Mai-Juin 2019



14 JUILLET

Repas à partir de 19h30, Orchestre TROPIC, Bénéfice au profit du CCAS
Stade de foot Bernard BLANC à LOGRAS

Le Carnet communal



Mariage

- Elena MARTYNOVA et RYBCZYNSKI Daniel, le 16 février 2019

Naissances

- Jacob ANSOUD, né le 20 février 2019
- Maëlle SAVIOZ, née le 08 mars 2019
- Mya COUEDEL, née le 09 mars 2019
- Antonin DA SILVA, né le 19 mars 2019
- Agnès MISSIRE LESSARD, née le 10 avril 2019
- Henryk KROL-CARVALHO, né le 11 avril 2019
- Justine GAGGINI, née le 18 avril 2019
- Lexie LAURENT, née le 24 avril 2019
- Sebastian VAVRECKA, né le 03 mai 2019
- Camille CONTANT DARMON, né le 05 mai 2019
- Kylian CARDOSO MARQUES, né 05 mai 2019



Décès

- Jeannine PICCINI, le 15 février 2019
- Aicha AYOUB, le 19 mars 2019
- Raymonde VUICHARD, le 11 mai 2019

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Durant cet été la Mairie sera fermée les :

- **Mercredi 31 juillet , mercredi 07 août et mercredi 14 août 2019**
- **Vendredi 26 juillet l'après-midi et le vendredi 02 août 2019.**

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, veuillez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez le (la) bienvenu(e).

EN CAS DE DÉPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat ou en téléphonant au 04 50 56 31 08.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : **pour ceux nés en avril, mai, juin 2003, venir avant le 30 juin 2019.**

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au **04.37.27.25.07** du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 11h30,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr

Notre commune, essentiellement Péron et Logras, est émaillée de travaux aussi bien de voirie que de bâtiments, privés ou publics.

C'est vrai pour la rue du Mail à Péron, investie depuis ce début de printemps par la société FAMY, qui, pour le compte de la Régie des Eaux Gessiennes reprend les réseaux d'eaux usées et d'eaux potables afin d'assurer un meilleur fonctionnement de la station d'épuration de l'Epine en supprimant les eaux parasites sur ce secteur et reprend certains branchements d'eau non-conformes. Ces travaux vont remonter jusqu'au carrefour de la route de la Combe de Péron et de la rue du Paruthiol et donc durer jusqu'en septembre. Ils nécessitent la mise en place de déviations fluctuantes en fonction du chantier. Les opérations devraient (dans le bâtiment et les travaux publics, il faut très souvent employer le conditionnel) enchaîner avec l'enfouissement de l'éclairage public au carrefour du Mail et de la route de Lyon, réalisé par l'entreprise Marc Favre. Pour terminer sur la rue du Mail, entre le passage de l'entreprise FAMY et celui de l'entreprise Marc Favre, les travaux de VRD (voirie-réseaux divers) vont se poursuivre avec l'extension du réseau électrique pour l'alimentation de la promotion des « Jardins de Thalia » et 4 villas chemin du Grand Pré, l'extension du réseau gaz, toujours pour « Les Jardins de Thalia » et enfin l'enfouissement, par Enedis, sur le chemin du Panferet d'une ligne électrique moyenne tension.

Tout ceci pour dire que la fermeture de la rue du Mail, du moins dans sa partie basse, restera encore en place une bonne partie de l'automne, ce qui crée fatalement un léger contretemps pour les automobilistes qui, pour quelques-uns, pensent que vitesse et agressivité, rue de la Vie de l'Etraz, compensent cette bien modeste perte de temps. Ils devraient quand même penser que des écoliers utilisent cette route 4 fois par jour et que des riverains n'osent plus sortir de chez eux aux heures de pointe Tout cela pour à peine 2 minutes !

Puisque nous sommes Vie de l'Etraz, restons-y (même si son adresse exacte est route de Péron) avec la construction de l'IME qui prend corps, le gros-œuvre devant être terminé lorsque vous lirez cet article. Une mauvaise estimation des eaux souterraines a retardé ce chantier qui doit impérativement ouvrir pour la rentrée scolaire de septembre, de nombreux enfants étant déjà « fléchés » sur cet établissement et le recrutement d'une trentaine de personnes étant terminé.

Un peu plus bas, route des Jeunes, mais moins visible que l'IME, car caché par l'ensemble « Champ Fontaine », l'extension de l'école est sortie de terre avec un bâtiment hors d'eau - hors d'air à ce jour. Le second œuvre avance de façon plus chaotique et il semble difficile de livrer le bâtiment complet pour la rentrée. Le plan B va certainement devenir le plan A, à savoir la livraison du restaurant scolaire en septembre, les classes du rez-de-chaussée pour les vacances de la Toussaint.

Sur Logras, la « fièvre » constructive est bien présente également mais les projets sont plus réduits avec essentiellement des constructions de villas individuelles, si ce n'est celui compris entre la rue de la Gaine et la rue de Bruel qui va recevoir 28 logements et qui sort actuellement de terre.

La voirie n'est pas en reste avec les travaux, trop longs, de requalification de la rue du Branlant et du chemin de Brandou. Ceux-ci devraient être terminés fin juin (toujours ce fameux conditionnel) si l'entreprise LAQUET continue à mettre du personnel sur le chantier comme actuellement lorsque j'écris ce mot alors qu'elle ne l'a pas fait pendant des mois, la crainte des pénalités de retard n'étant plus le dernier argument pour faire « bouger » une entreprise. Je remercie très sincèrement les riverains de leur patience.

Mais là aussi, nous sommes rattrapés par l'inconscience de certains qui, sur la partie presque terminée, roulent à des vitesses inacceptables.

Au moment de vous quitter et de vous souhaiter de très belles vacances, je ne voulais surtout pas oublier de «remercier» ceux qui nous ont «caillassé» (voir article intérieur), en 2 fois, le panneau d'information de Pré Munny. La notion du bien publique a bien du « plomb dans l'aile » !

ARMAND Christian

Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal en Mairie et sur son site internet, à l'adresse suivante : <http://www.mairie-peron.com>

FÉVRIER 2019

Absents excusés : BOSSY Virginie, QUINIO Jeanne (pouvoir à BLANC Dominique), BLANC Alain, GIROD Claude, PERAY Pierre-Alain

Absent : DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS

- Demande de subvention pour la DETR 2019 –création d'une voie verte.
- CAPG : avenant n°1 convention de mandat réseau d'eaux pluviales chemin du Brandou / rue du Branlant / rue du Mail.
- CAPG : contrôle périodique des hydratants et des débits.
- Institut Médico-Educatif : bail emphytéotique.
- ASA route forestière : nouvelle clé de répartition entre les communes membres.
- Modification du tableau des emplois permanents de la commune.
- Restaurant scolaire : modification du règlement.
- Collège de Péron : désignation du nom du collège Le Paruthiol.
- Bibliothèque : convention avec le département.
- Bibliothèque : convention entre la commune et l'association.
- Bibliothèque : modification du règlement intérieur.
- AMF : soutien lors du congrès des maires avec le gouvernement.

POINTS DIVERS

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Réunion du 17/01/2019 à Ambérieu en Bugey. Réunion du 30/01/2019 avec le SIEA pour la remise du diplôme « 0 phyto ».

Réunion commission voirie du 04/02/2019.

BUDGET – FINANCES

Réalisation du budget investissement.

AGRANDISSEMENT ECOLE

Compte-rendu des réunions de chantier.

Réunion du 14/01/2019 avec Bourg Traiteur pour la mise en place du self-service.

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)

Compte-rendu de réunions.

BATIMENTS COMMUNAUX

Mise à jour des assurances pour les bâtiments et véhicules avec Groupama.

CONTENTIEUX

Compte-rendu recours DELATTRE/COMMUNE Compte-rendu recours GHANDOUR/COMMUNE.

ZA DE PRE MUNNY

Point sur les travaux de création de commerces annexes à Intermarché et pompe à essence.

ENEDIS – Compteur Linky

Permanence d'ENEDIS Maison Des Associations le 13 février 2019 de 16h00 à 18h30.

MARCHE HEBDOMADAIRE

Accord pour la demande de Mme CARRICHON pour installer un camion de vente le vendredi sur la place Saint Antoine.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Rectificatif compte-rendu du mois d'octobre 2018 :

- Mme DUPUIS-PUGIN a bénéficié d'un arrêté irrecevable et non défavorable.

Décisions favorables

- * DP18B0060, HULTMAN Louise à Greny, pose de panneaux solaires photovoltaïques.
- * DP18B0059, DOS SANTOS HENRIQUES Carlos Manuel à Logras, construction d'un abri.
- * DP18B0062, BONATO Jérôme à Greny, installation d'un portail électrique.
- * PC18B0027, SERENIS-2 à Péron, construction de 4 villas.
- * PC18B0029, VEROT Bruno à Logras, rénovation et transformation d'une grange en 2 appartements.
- * PC18B0034, CARRONDO David et MONIN Sarah à Logras, construction d'une maison individuelle.

Décisions défavorables

- * DP18B0063, MILLERET Alain à Greny, pose d'une pergola.
- * DP18B0060, HULTMAN Marie-Louise à Greny, pose de panneaux solaires photovoltaïques, annulée par le pétitionnaire.
- * PC18B0022, LAGHMARI Ali à Feigères, construction d'une maison individuelle.
- * PC18B0001M01, MOUSSI Ahtman à Logras, modification d'un permis en cours.
- * PA18B0002, ROBIN Nicolas à Logras, création d'un lotissement de 3 lots.

ASSOCIATIONS

Assemblée Générale du Comité des Fêtes du 18/01/2019.

Assemblée Générale de la société de Jeunesse du 25/01/2019.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

PGA (Pays de Gex Agglo)

ADS du 10/01/2019.

Aménagement du Territoire du 22/01/2019.

ASA DE LA ROUTE FORESTIERE DU PAYS DE GEX

Prolongation de 5 ans de l'arrêté de l'enquête publique.

ECOPONT

COmité TECHnique (COTECH) du 17/01/2019.

COURRIERS

- 12 courriers contre l'installation des compteurs Linky.
- Refus de la proposition de Mme Lignon Odile pour une aide payante aux communes d'un accompagnement des citoyens dans les démarches administratives.

MARS 2019

Absents excusés : QUINIO Jeanne (procuration à Mme BLANC Dominique).

Absents : BOSSY Virginie, DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS

- Plan de financement, demande de subvention travaux d'amélioration pastorale des alpages du Gralet et de la Poutouille.
- CAPG : mise à disposition d'un jardinier pour la sensibilisation à l'entretien « 0 phyto » pour la foire de printemps.

POINTS DIVERS

ECOLE

Visite du 12/02/2019 des locaux scolaires par le directeur de l'IME.

COLLEGE

Conseil d'Administration du 11/02/2019.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Commission d'Appel d'Offre du 11/02/2019 pour la réunion du 19/02/2019 pour les projets d'éclairage public.

BUDGET – FINANCES

Réalisation du budget investissement.

AGRANDISSEMENT ECOLE

Compte-rendu des réunions de chantier.

PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL

COmité de PILotage (COPILO) du 13/02/2019 sur le Document Unique.

AGRICULTURE

Réunion du 12/02/2019 avec M. Blanc Morgan : location de 4 parcelles pour environ trois hectares.

ENEDIS – Compteur Linky

4 courriers contre l'installation des compteurs Linky.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Décisions favorables

- * DP18B0058, Service Sismologique Suisse à Péron, installation d'une station sismique.
- * DP18B0051, SANSELONE Evelyne à Logras, création d'un bucher et d'une terrasse en bois.
- * DP18B0061, MOUTTON Yoann à Logras, pose de 2 fenêtres de toit.
- * DP19B0003, ABRIEL Christophe à Péron, pose de panneaux solaires photovoltaïques.
- * DP19B0006, TAGG Melvin à Feigères, pose de panneaux en bois sur un balcon.
- * DP19B0007, DOUAI Jean-Michel à Logras, pose d'une clôture.
- * DP18B0042, PHILIPPE Thierry à Logras, création d'un auvent porte d'entrée.
- * DP19B0014, CANARD Philippe à Péron, pose d'une clôture et d'un portail.
- * PC18B0030, AST Groupe à Péron, construction d'un bâtiment collectif de 23 logements et de 4 villas.
- * PC18B0032, PRODON Charles à Péron, construction d'un bâtiment agricole pour stockage de fourrage.

Décisions défavorables

- * DP19B0004, ALBERT Georges à Péron, construction d'un abri de jardin.
- * DP19B0002, AGUSHI Arbenita à Feigères, transformation d'un garage en abri.
- * DP19B0001, GIGI Dominique à Greny, pose d'un abri de jardin.
- * DP19B0008, MESTRALLET Bernard à Péron, pose d'une clôture.
- * PC18B0035, BENAMOU Mohamed à Logras, construction d'une maison individuelle.

Réunion du 20/20/2019 avec le service eaux pluviales et les Jardins de Thalia.

Présentation du projet urbain partenarial (PUP) pour Pure Habitat à Feigères.

ASSOCIATIONS

Assemblée Générale du Club Loisirs des Aînés du 12/02/2019. Patrick ROCCHI est nouveau président.

FORET – AGRICULTURE – PATURAGES

Réunion du 04/03/2019 concernant le budget 2019 pour la forêt.

COMMUNICATION

Réunion du 26/02/2019.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CAPG

Compte-rendu des diverses réunions.

PLUiH – SCOT

Réunion du 27/02/2019 concernant le règlement du futur PLUiH. Présentation du nouveau règlement.

SIEA

Relevé des indicateurs Li@in au 31/12/2018.

Excusée : QUINIO Jeanne.

Absents : BOSSY Virginie, DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS

- Approbation du compte de gestion 2018.
- Approbation du compte administratif 2018.
- Affectation du résultat 2018.
- Vote des taux d'imposition et des taxes directes locales.
- Vote du budget primitif 2019.
- Approbation de la proposition technique et financière de la SEMA alpages du Gralet et Poutouille.
- Convention de location de pâturage du Gralet au Gaec du Mont des Anges.
- Convention de location de pâturage de la Poutouille au Gaec du Frêne.
- Fédération Française de course d'orientation : convention d'autorisation d'usage de terrains communaux.
- CAPG : convention financière des bornes de recharge pour véhicules électriques.

POINTS DIVERS

ECOLE

Réunion du Conseil d'Ecole du 01/04/2019.

GYMNASE

Commission de sécurité du 28/03/2019.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Point sur l'appel d'offre de la rue du Mail.

Réunion du 12/03/2019.

Réunion du 19/03/2019.

Réunion du 22/03/2019.

Matinée de nettoyage de printemps du 30/03/2019.

BUDGET – FINANCES

Réalisation du budget investissement.

Commission Communale des Impôts Locaux du 25/03/2019.

AGRANDISSEMENT ECOLE

Compte-rendu des réunions de chantier.

MDA

Commission de sécurité du 28/03/2019.

CONTENTIEUX

Présentation du mémoire Gandhour/Commune.

Compte rendu du dossier opposant la commune à M. FRESNEAU.

ZA DE PRE MUNNY

Réunion du 21/03/2019 avec le service Economie de CAPG.

Commission de sécurité du 28/03/2019 pour Intermarché.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Réunion du 28/03/2019.

AGRICULTURE

Refus pour la participation financière de la commune à l'électrification des bâtiments agricoles.

MARCHE HEBDOMADAIRE – FOOD TRUCKS

Courrier de M. SCHIRRU Fausto (l'Antipasto) nous informant de la cessation de son activité.

Courrier de M. BENHAMMOU Nabil pour l'implantation d'un foodtruck.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Décisions favorables

- * DP19B0011, RANDOT Laurent à Péron, construction d'une piscine et d'un abri de jardin.
- * DP19B0015, FALLOT Nicolas à Greny, construction d'une piscine.
- * DP19B0016, AGUSHI Arbenita à Feigères, rénovation d'un garage existant.
- * DP19B0012, MERIDJI Boubekeur à Logras, remplacement d'un grillage et construction d'un muret.
- * DP18B0057, PATRICIO Rui Pedro à Péron, aménagement extérieur et modification des ouvertures.
- * DP19B0017, ZWALINSKI Lukasz à Logras, installation de panneaux solaires et remplacement de clôture et portail.
- * DP19B0009, MENDES RIBEIRO Rosa, à Logras pose de 3 velux.
- * DP19B0019, LA ROSE Didier à Péron, pose d'une pergola.
- * DP19B0020, MORILLERE à Logras, pose de 3 velux.
- * DP19B0018, PENSEC Catherine, création d'une véranda à Péron.

Décisions défavorables

- * DP19B0013, GOLAY RAMEL Martine à Logras, couverture d'une terrasse.
- * PC18B0031, RAMEL Loïc à Logras, rénovation d'un bâtiment existant.
- * PC19B0001, MC CALLIN Barbara à Péron, extension bâtiment existant et agrandissement du garage.
- * PC19B0002, LAGHMARI Ali, construction d'une maison individuelle à Feigères.

Présentation du procès-verbal dressé contre Pérard Mickaël.

ASSOCIATIONS

Réunion du 07/03/2019 pour l'organisation des manifestations pluri-associatives.

Assemblée Générale du Verger Tiocan du 23/03/2019.

Assemblée Générale de l'AG3 du 27/03/2019.

Assemblée Générale du Pôle Autisme du 25/03/2019.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CAPG

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28/03/2019.

REGIE DES EAUX

Réunion publique du 12/03/2019.

ECOPONT

Réunion du COmité de PILotage (COFIL) du 26/03/2019 à la CAPG.

SIVOS

Réunion du Conseil Syndical du 06/03/2019.

SIEA

Assemblée Générale du 08/03/2019. Présentation de la note envoyée par le syndicat au sujet des compteurs Linky.

COURRIER

Remerciements des associations d'anciens combattants pour l'organisation du 11 novembre 2018.

DIVERS

Information plaçant le Département de l'Ain en vigilance sécheresse.

Pour toutes vos démarches administratives (Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)
vous pouvez consulter et télécharger les documents sur le site www.service-public.fr

AVIS AUX ARTISANS, COMMERCANTS ET ENTREPRISES

Si vous venez de vous installer sur la commune de Péron, veuillez le signaler en Mairie afin de vous intégrer dans la signalétique implantée sur la commune.

DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ

Les demandes de cartes d'identité se font auprès des communes suivantes : **Thoiry, Saint-Genis-Pouilly, Gex, Ferney-Voltaire ou Divonne.**

La pré-demande peut se faire en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Les demandes d'autorisations de sortie du territoire pour les mineurs non accompagnés sont à nouveau obligatoires. Aucune démarche en mairie n'est nécessaire. Vous trouverez le formulaire CERFA ainsi que les pièces nécessaires qui accompagnent la demande, sur le site internet www.service-public.fr.

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Désormais, plus besoin de vous déplacer en Mairie ou aux bureaux des organismes de logement social. Vous pouvez déposer votre demande de logement en ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr. Une fois votre demande complétée et déposée, elle est enregistrée. Votre demande est consultée par tous les bailleurs du département.

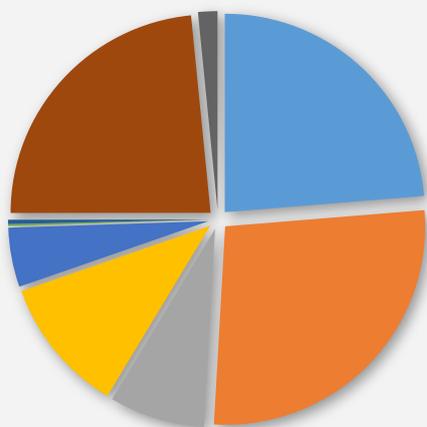


BUDGET 2019

Le vote du budget est l'un des actes majeurs d'une collectivité car il fixe les grands projets qui seront conduits durant l'année et ses orientations en matière de gestion financière.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

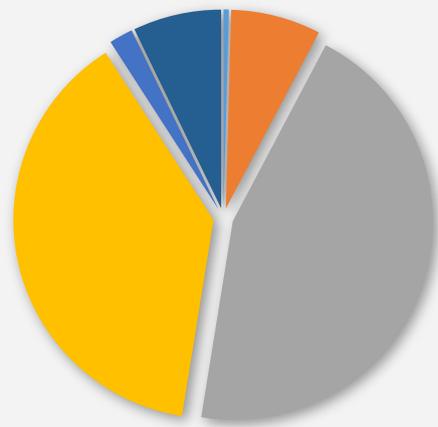
2 803 775 €



- Charges à caractère général (achats fournitures, énergie, locations, ...) 664 372 € (24 %)
- Charges de personnel et frais assimilés 762 600 € (27 %)
- Atténuations de produits (reversement réforme taxe professionnelle, ...) 216 000 € (8 %)
- Autres charges de gestion courante (indemnités, service incendie, ...) 309 981 € (11 %)
- Charges financières (intérêts d'emprunts) 135 500 € (5 %)
- Charges exceptionnelles 4 000 € (0 %)
- Dépenses imprévues 10 000 € (0 %)
- Virement à la section d'investissement 657 535 € (23 %)
- Opérations comptables 43 787 € (2 %)

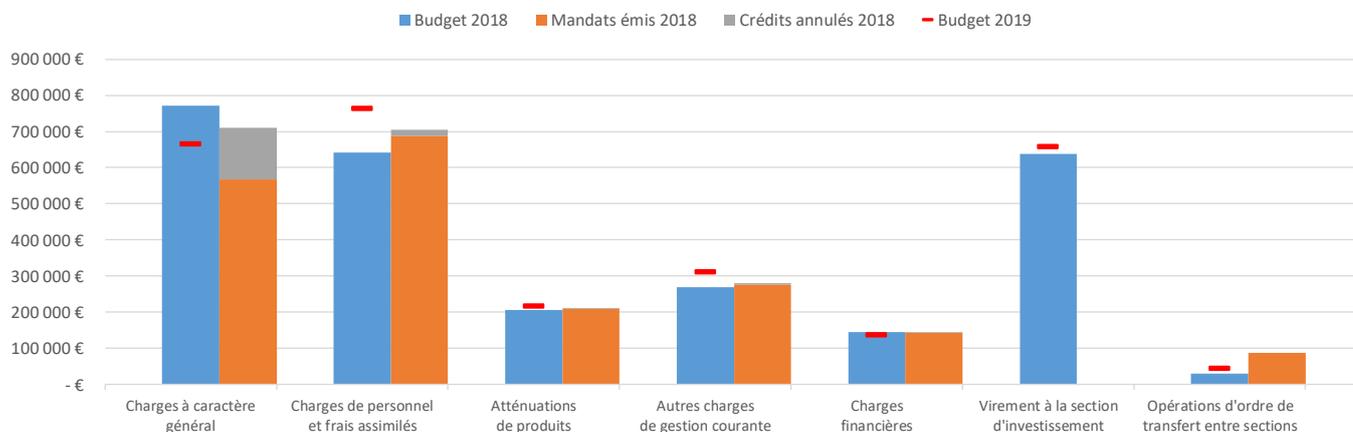
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 803 775 €



- Atténuations de charges 12 000 € (0 %)
- Produits des services, du domaine et ventes diverses 203 498 € (7 %)
- Impôts et taxes 1 257 254 € (45 %)
- Dotations, subventions et participations 1 076 823 € (38 %)
- Autres produits de gestion courante 53 800 € (2 %)
- Produits exceptionnels 400 € (0 %)
- Résultat reporté ou anticipé 200 000 € (7 %)

Bilan des dépenses de fonctionnement 2018



Evolution des dépenses annuelles



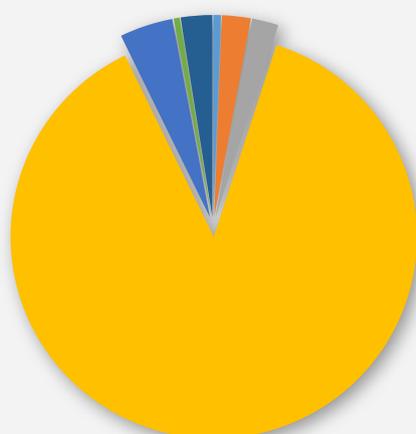
Augmentation des Dépenses de Fonctionnement Moyenne Annuelle de 11 %.

Projets et améliorations pour 2019

Sécurisation	9,888.00 €
Numérotation des rues	3,705.00 €
Signalétique	745.00 €
Aménagement du cimetière	7,574.00 €
Extension de l'école Champ Fontaine	3,381,567.00 €
Réhabilitation du bâtiment Rue du Mail (Centre de Loisirs)	605,970.00 €
Travaux Chemins Pierre Niton/Ravières	1,100.00 €
Travaux Chemin de Brandou/Rue du Branlant	363,050.00 €
Travaux Rue du Mail	27,121.00 €
Travaux Grand'Rue/Rue du Paruthiol/Chemin des Marais	498.00 €
Ecole Numérique	9,100.00 €
Plan de gestion des alpages	240,024.00 €
Sécurisation route du four à Chaux	50,551.00 €
Voie verte Logras-Greny	406,100.00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

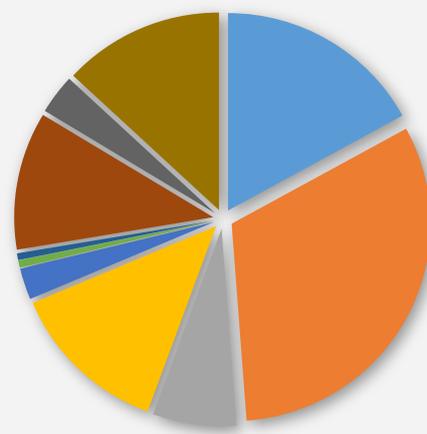
5 816 878 €



- Subventions d'équipement versées 35 084 € (1 %)
- Immobilisations corporelles 132 864 € (2 %)
- Immobilisations en cours 122 120 € (2 %)
- Opérations d'équipement 5 106 993 € (88 %)
- Emprunts et dettes assimilées 246 263 € (4 %)
- Total des opé. pour compte de tiers 27 770 € (0 %)
- Opérations comptables 144 955 € (2 %)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

5 816 878 €



- Subventions d'investissement et d'équipement 989 384 € (17 %)
- Emprunts et dettes assimilés 1 849 450 € (32 %)
- Dotations, fonds divers et réserves 395 120 € (7 %)
- Excédents de fonctionnement capitalisés 758 757 € (13 %)
- Budget communautaire et fonds structurels 149 462 € (3 %)
- Produits de cessions 34 889 € (1 %)
- Total des opérations pour le compte de tiers 32 170 € (1 %)
- Virement de la section de fonctionnement 657 535 € (11 %)
- Opérations comptables 188 742 € (3 %)
- Solde d'exécution positif reporté ou anticipé 761 368 € (13 %)

PROJETS DE TRAVAUX :

LE GUIDE DE VOS DÉMARCHES D'URBANISME

Selon l'importance de vos travaux, il est important de déposer des demandes d'autorisation auprès de votre commune. Il vous faut également suivre certaines consignes pour le respect des riverains et de l'environnement. Dans ce guide, nous avons recensé pour vous tous les points auxquels il vous faut veiller lors de vos travaux.

Pour n'importe quels travaux, cinq étapes essentielles sont à prévoir :



Travaux relatifs à des annexes : pose d'une clôture, construction d'une piscine



Pour ce type de travaux, une demande de Déclaration Préalable (DP) est à remplir via le formulaire **CERFA 13703** disponible sur le site www.service-public.fr. Elle doit être également accompagnée de différents documents essentiels à l'instruction de votre dossier, la liste exhaustive des pièces à fournir étant indiquée dans le CERFA nommé ci-dessus. Pour permettre au service instructeur d'apprécier votre dossier, préparez un plan de situation, un plan masse et des documents montrant votre projet terminé.

Pour la construction d'une maison individuelle ou d'une extension de plus de 20m²

Pour des travaux de construction plus importants, vous devez déposer **une demande de Permis de Construire (PC)** en remplissant le formulaire **CERFA 13406**. Pour permettre au service instructeur d'apprécier votre projet, des documents, indiqués dans le CERFA, sont à fournir.

Afin de présenter un dossier complet et pour vous éviter d'avoir à répondre à une demande de pièces complémentaires (ce qui allongerait le délai d'instruction), **il est important de bien prendre en compte les règles du PLU de votre commune.**

Si vous ne disposez pas du certificat d'urbanisme de votre terrain, vous pouvez consulter le cadastre sur le site www.cadastre.gouv.fr puis vous référer au site www.geoportaildelurbanisme.gouv.fr pour connaître la zone de votre parcelle. Ces informations vous permettent de consulter le PLU de votre commune généralement disponible sur le site internet de cette dernière. Vous pouvez également vous rendre en mairie.

Une fois votre dossier monté et accompagné de toutes les pièces nécessaires, **il est à déposer en mairie en plusieurs exemplaires.** Les délais légaux d'instruction courent à partir de cette date de dépôt en mairie : **un mois pour les DP, deux mois pour un PC classique** (attention, ces délais peuvent être augmentés dans certains cas particuliers).

A la fin du délai légal d’instruction, vous recevrez par courrier papier, ou par e-mail si vous le souhaitez, un arrêté vous signalant la réponse du service instructeur.



Si votre dossier est refusé, vous devrez recommencer vos démarches et déposer une nouvelle demande conforme au règlement. Il vous sera indiqué dans l’arrêt de refus les raisons de ce dernier. Lors du nouveau dépôt de votre demande d’autorisation, il faudra donc veiller à bien revoir lesdits aspects.



Si votre dossier est accepté, vous aurez trois ans pour débiter vos travaux. Avant de les commencer, il est impératif et obligatoire d’afficher, sur votre terrain l’arrêté d’accord, bien visible de tous, afin de respecter le délai de recours au tiers qui est de 2 mois à partir de la date de votre autorisation.

Dès le début de vos travaux, vous devez établir **une déclaration d’ouverture de chantier** en remplissant le formulaire **CERFA 13407** téléchargeable sur le site www.service.public.fr et **à déposer en mairie**.

Les travaux : aspects pratiques à leur bon déroulement et respect de l’environnement

La préparation du chantier, qu’il soit important ou non, est primordiale pour qu’il se déroule dans le respect de l’environnement et des riverains. Si votre projet implique un constructeur, il connaît les bons usages à respecter. En revanche, si vous les réalisez vous-même, quelques points sont à prendre en compte.

Les nuisances sonores

Etablissez des horaires de travaux en fonction des règles de voisinage. Généralement, il est recommandé de consulter l’arrêté préfectoral définissant les horaires préconisés pour les travaux.

Les nuisances environnementales

Afin d’éviter les nuisances environnementales, et si vous passez par un constructeur, certaines règles ou actions à mener dans ce sens sont généralement établies dans le contrat de construction pour le maître d’ouvrage. En revanche, si vous faites vos travaux seul, certaines règles sont à connaître :

- protéger les troncs d’arbres et n’établir aucun stockage dans les espaces verts. Parfois, le stockage de certains matériaux associés à de l’humidité favorise l’infiltration desdits matériaux dans les sols ;
- limiter le gaspillage en veillant bien à ce qu’aucune fuite d’eau n’apparaisse, par exemple, ou éteindre les moteurs des engins lorsqu’ils ne sont pas utilisés. Limiter la vitesse des appareils est aussi vecteur d’économie et limite la pollution due à l’utilisation d’énergie ;
- il est possible de limiter les émissions dans l’air en humidifiant les matériaux ;
- le stockage des produits dangereux (qui doivent impérativement être étiquetés) se fait sur un bac de rétention qui évite leur infiltration dans les sols et permettra leur évacuation dans les règles ;
- les déversements de produits dans les réseaux publics sont interdits ;
- en cas de rejet accidentel, appelez les pompiers ou l’Agence Française pour la Biodiversité qui est en mesure d’agir pour limiter les dégâts ;
- l’utilisation des bacs de décantation pour le nettoyage des cuves et bennes à béton.

Volet fiscalité

Tous travaux peuvent potentiellement entraîner des taxes. Afin de les calculer par avance, nous vous invitons à télécharger la plaquette d’information sur la fiscalité de l’urbanisme sur le site :

<http://www.ain.gouv.fr/plaquette-sur-la-fiscalite-de-l-urbanisme-a2043.html>

Vos déchets, classifiés en trois catégories, doivent être évacués en fonction de leur type :



Les déchets inertes sont ceux qui ne peuvent ni se brûler, se décomposer ou se détériorer d'eux-mêmes. **Ils doivent être rapportés dans des Installations Classées pour l'Environnement** qui prennent les responsabilités inhérentes à ces déchets.



Les déchets dangereux sont ceux présentant un risque pour la santé et l'environnement. **Ils doivent être triés par type et jetés dans les bacs spécifiques en déchèteries.**



Les déchets non dangereux et non inertes sont des déchets banals qui **doivent toutefois être triés et jetés en déchèteries.**

Les déchèteries publiques accueillent les déchets en petites quantités. **Si votre chantier en génère une trop grande quantité, il vous faudra vous rapprocher des déchèteries privées ou professionnelles qui savent les valoriser.** Les granulats peuvent être recyclés auprès d'entreprises spécialisées. Pour ce faire, renseignez vous auprès de vos fournisseurs.

Il est à noter que, sous certaines conditions, les **carrières peuvent aussi prendre en charge certains déchets inertes** en remblayages.

À ce jour, les modules photovoltaïques sont impossibles à revaloriser mais vous pouvez les déposer en déchèterie.

À titre informatif, **il est formellement interdit de brûler vous-même vos déchets sur le chantier.** Afin de les valoriser, il est fortement conseillé de les trier et de ne pas les souiller. S'il vous reste des produits liquides (peintures, produits nettoyants...), ne pas les rejeter ni dans la nature ni dans les réseaux d'eau. Vous devez les déposer en déchèterie.

Fin des travaux

Une fois vos travaux terminés, **vous devez établir une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** en remplissant le formulaire CERFA 13408 disponible sur www.service-public.fr.



DAACT : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

Elle permet de déclarer que vos travaux sont terminés et peuvent engendrer un contrôle de conformité (dans les trois mois suivant son dépôt) par une personne habilitée et au moins un élu. Le contrôle s'effectue avec votre dossier afin de vérifier que votre construction répond bien aux plans et aux déclarations que vous avez fournis et qu'elle est en accord avec le PLU de votre commune.

Le formulaire CERFA n°13408 DAACT est à déposer en mairie, qui vous délivrera un récépissé de dépôt suivi d'une attestation de conformité. Ce dernier document vous sera notamment nécessaire si vous souhaitez revendre votre bien.

La commune devra contrôler les travaux dans les trois mois à partir de la réception de la déclaration d'achèvement de ces derniers. Le contrôle pourra être, dans certains cas, obligatoire (secteur couvert par un plan des risques naturels, technologiques ou miniers). Pour les secteurs concernant des monuments historiques ou sauvegardés, la commune aura cinq mois pour intervenir.

Lors de ces contrôles, **si le résultat est défavorable, la commune a la possibilité de faire une mise en demeure ou de demander un dépôt de PC modificatif.** Ceci peut même aller jusqu'à la demande de démolition de la construction.

Les travaux d'extension sur la commune de Péron du Réseau public Fibre Optique Li@in déployé par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), se poursuivent. Deux nouvelles armoires viennent d'être installées permettant à terme de rendre éligible de nouveaux foyers et bâtiments au Très Haut Débit.

Habitants de Péron, fin 2018, vous avez peut-être été destinataires d'un courrier de la société AXIANS, qui est en charge de ces travaux pour le compte du SIEA. L'objet de ce courrier portait sur des demandes d'autorisations de déploiement du réseau Li@in sur des propriétés privées.

Ces demandes concernent essentiellement la pose d'un ou plusieurs câbles fibre optique en aérien sur les poteaux du réseau téléphone et/ou électrique existants en partie privée. Cette installation est intégralement prise en charge par le SIEA.

Les travaux de déploiement doivent s'adapter aux exigences du terrain et c'est pour cette raison que la société

AXIANS doit intervenir sur certaines propriétés. **Votre accord est essentiel à l'équipement de votre commune et en conditionne la desserte en Fibre Optique des habitants et professionnels de Péron.**

Souhaitant que soit trouvée une solution adaptée pour vous impacter au minimum, et vous remerciant par avance de votre implication dans ce projet majeur pour notre territoire, nous vous remercions de bien vouloir **signer et retourner, à la mairie d'ici le 15 juin 2019, la convention de passage qui vous est proposée.**

La société AXIANS se tient à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions éventuelles.

Contact : convention-01@axians.com

LA FIBRE SUR PERON A CE JOUR

50% de la commune de PERON est à ce jour couvert par le Réseau public Fibre Optique Li@in.

Plus de 400 particuliers et professionnels profitent déjà du service Très Haut

Débit sur votre commune.

[Comment savoir si mon foyer ou mon bâtiment est éligible à la Fibre Li@in?](#)

Réalisez et sauvegardez votre test sur notre site www.reso-liain.fr.

POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA FIBRE

Qu'est-ce qu'un câble de fibre optique ?

La fibre optique sert à transporter des informations d'un point à un autre. Le transport se fait grâce à un guide d'ondes (la fibre optique) qui transporte de la lumière.

Un câble de fibre optique ne génère aucune perturbation électromagnétique car il est diélectrique. Le diamètre de ces câbles est similaire les câbles téléphoniques cuivre existants, voire plus petit.

Comment sont-ils installés ?

Ils sont positionnés par la société au-dessus du réseau de téléphone cuivre existant et 50 cm au-dessous du réseau électrique existant.





Centre du service militaire volontaire

Une formation,
Le permis de conduire,
Un emploi !



Ambérieu-en-Bugey

18 / 25 ANS

Une Filière	Une Formation Professionnelle	Un Recrutement
Monteur raccordeur en fibre optique FFTH	Certificat de qualification professionnelle "Monteur raccordeur fibre optique"	Avril et septembre 2019
Préparateur de commande	Titre professionnel préparateur de commande en entrepôt + CACES 1,3 et 5	Avril 2019
Conducteur de machine agroalimentaire	Cycle de professionnalisation d'opérateur sur chaîne dans l'industrie agroalimentaire	Avril 2019
Métiers du numérique	Médiateur numérique / Référent digital Contenu de la formation en cours d'étude	Septembre 2019
Monteur d'échafaudage	Besoins liés au grand carénage de la centrale du Bugey Contenu précis en cours d'étude, accessible par un certificat de qualification professionnelle en interne ou via contrat de professionnalisation.	Avril et septembre 2019
Tuyauteur-soudeur	Certificat de qualification professionnelle "Tuyauteur-soudeur"	Septembre 2019
Vendeur conseil en commerce	Titre professionnel de niveau IV "vendeur conseil"	Septembre 2019
Employé libre-service polyvalent	Titre professionnel "employé de commerce"	Septembre 2019
Agent de prévention et de sécurité	Titre professionnel APS + SSIAP 1 + habilitation électrique + SST	Septembre 2019

Comment postuler :
 par téléphone au : 04 27 50 60 28
 par courriel : smvamperieu@gmail.com
www.le-smv.fr

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « **Frelon Asiatique** »



2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Il poursuit sa progression dans l'Ain, 31 nids ayant été recensés et détruits en 2018 contre 5 en 2017.

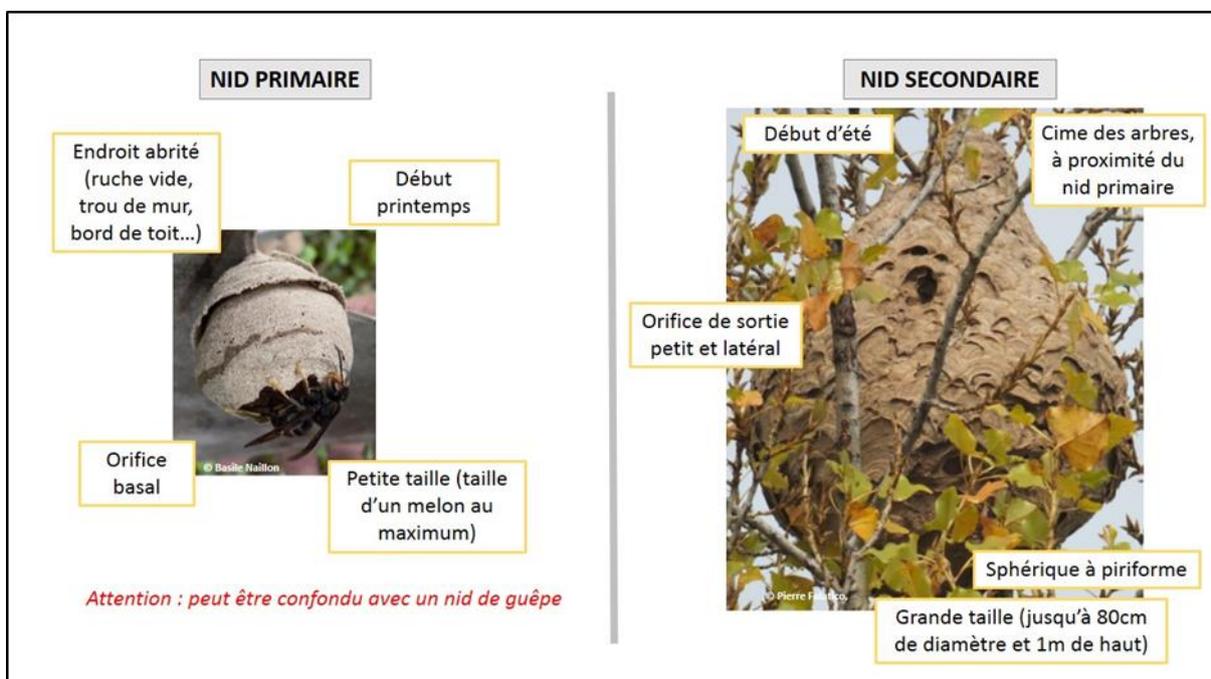
Section apicole GDS Rhône-Alpes

¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

⁴ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Mouiller son corps et se ventiler

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Manger en quantité suffisante

Ne pas boire d'alcool

Éviter les efforts physiques

Fortes chaleurs et canicule

Que risque-t-on au travail ?

Exposé à la chaleur, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de déshydratation.

Quelles précautions prendre ?

COMMENT AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR ?

- En aménageant si possible les horaires de travail.
- En installant des points d'eau potable à proximité des postes de travail.

Boire beaucoup d'eau plusieurs fois par jour.

Être vigilant pour ses collègues et soi-même.

Protéger sa peau et sa tête du soleil.

Dès que l'on se sent mal, le signaler.

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
 www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule



LES RIVIÈRES NE SONT PAS DES ÉGOUTS !

Le réseau d'eaux pluviales récupère les eaux de ruissellement pour les rendre aux milieux naturels. Tout rejet dans une grille d'eaux pluviales finit donc sa course dans une rivière.

Communauté d'agglomération du Pays de Gex | 135 rue de Genève 01170 GEX
 04 50 42 65 00 | info@paysdegexagglo.fr | www.paysdegexagglo.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'exploitation des services eau potable et assainissement (collectif et non-collectif) du territoire est assuré par la Régie des Eaux Gessiennes.

Adresse : Technoparc, 200 rue Edouard Branly, BP 63, 01630 Saint-Genis-Pouilly
Téléphone : 04 85 29 20 00
Email : regie@reoges.fr
Site internet www.regieeauxgessiennes.fr

Chiffres clés du service eau potable

- 6 992.520 mètres cubes d'eau potable distribués chaque année sur l'ensemble du Pays de Gex.
- 31 481 abonnés.
- 800 kilomètres de canalisations.
- 53 réservoirs de stockage.
- 28 zones de captage.

Chiffres clés du service assainissement

- 30 228 abonnés.
- 600 kilomètres de réseau.
- 19 stations d'épuration.
- 751 dispositifs d'assainissement non collectifs.

Une partie des eaux usées est également traitée sur les stations genevoises d'Aire et du Bois de Bay (canton de Genève).

NETTOYAGE DE PRINTEMPS.....TOUJOURS PLUS DE DÉCHETS RÉCOLTÉS, MAIS DES BÉNÉVOLES TOUJOURS MOTIVÉS

Samedi 30 mars 2019 s'est tenu le traditionnel nettoyage de printemps. C'est sous un beau soleil qu'une cinquantaine de volontaires, dont bon nombre d'enfants, ont récolté près de 10 m³ de déchets diversement éparpillés sur la commune.

Cette année encore, on regrettera de devoir ramasser tant de bouteilles, de canettes ou d'emballages plastiques au bord des grands axes routiers, en entrée de Péron ou sur les chemins longeant la 2x2 voies. Les secteurs des « points verts » ont été particulièrement ciblés en raison d'un prestataire pas totalement au point sur la fréquence de collecte des conteneurs et d'abandons toujours aussi incompréhensibles de déchets, pourtant triés, au pied de ces mêmes conteneurs plus ou moins pleins.



ACTES MALVEILLANTS SUR LE PANNEAU D'INFORMATION

Dans le but de moderniser et améliorer la communication au sein de la commune, la municipalité a acquis en 2018 un panneau d'information pour un montant de près de 18 500 €. C'est avec grand regret que cet outil d'affichage, installé en entrée de Péron sur Pré-Munny, est actuellement hors service après que les services techniques aient constaté des impacts liés à des jets de pierres (à deux reprises). Les réparations, extrêmement coûteuses, conduisent les élus à déplorer ces actes malintentionnés et à s'interroger sur le maintien de ce panneau dont l'intérêt paraît pourtant indéniable.

POURQUOI CES MARQUAGES AU SOL SUR LES ROUTES DE MA COMMUNE ?

Vous l'aurez certainement constaté, des traçages à la peinture de diverses couleurs sont régulièrement dessinés sur les voies communales. Il ne s'agit pas de tags ou dessins d'artistes, mais d'opérations de repérage de réseaux.



En effet, afin de faire baisser le nombre d'accidents de chantiers et de ruptures de distribution de services tels gaz, eau, etc., le donneur d'ordre d'un projet (la Commune, la Régie des Eaux, par exemple) a désormais l'obligation d'identifier et positionner les réseaux enterrés dans l'emprise des travaux à venir et ce, avant toute intervention.

Les marquages au sol sont de couleurs différentes selon la nature du réseau repéré et répondent à la norme NF P 98-332.

	Gaz combustibles (transport et distribution) et hydrocarbures
	Électricité BT, HTA ou HTB et éclairage, Feux tricolores et Signalisation routière
	Chauffage et climatisation
	Réseaux Telecom, fibre optique
	Eau potable
	Eaux usées et pluviales
	Produits chimiques
	Zone d'emprise multi-réseaux
	Zone de travaux

ACCÈS AUX CONTENEURS SEMI ENTERRÉS

Le service gestion et valorisation des déchets de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex fait savoir aux usagers bénéficiant du service de collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire (conteneur semi-enterré) le caractère universel du service. Il est ainsi désormais possible à ces habitants de déposer leurs poubelles dans tous les conteneurs ordures ménagères du village.



Adresse : Pays de Gex Agglo, 135 Rue de Genève, 01170 GEX

Téléphone : 04 50 42 65 00

Email : dechets@paysdegexagglo.fr

Site internet : <https://www.mon servicedechets.com/fr/Pays-de-Gex/Particulier>

Nous vous rappelons que les articles des associations sont écrits par les associations elles-mêmes.

GÉNÉROSITÉ DU CLUB DE FOOT SUD GESSIEN (FSG)

Avec la remise d'un chèque de 1000 euros à la délégation de Valserhône du Comité de l'Ain de la ligue contre le cancer, le FSG a fait preuve d'un bel exemple de solidarité en faveur d'une cause qui nous concerne tous : la recherche contre le cancer.



Ce fut l'occasion pour les représentants du club d'accueillir quelques bénévoles de la délégation autour du verre de l'amitié. Très touchés par ce geste, et après leurs sincères remerciements, les bénévoles ont pu apporter des informations sur les missions de la Ligue contre le cancer et préciser notamment que le Comité de l'Ain apporte son aide financière à des équipes de chercheurs lyonnais du Centre Léon Bérard, des Hospices Civils de Lyon, du centre de cancérologie de Lyon.

La recherche en cancérologie a davantage progressé depuis dix ans qu'au cours des cinquante dernières années. Les dons représentent 50 % du budget de la recherche en cancérologie en France : si les donateurs n'étaient pas là, un projet sur deux devrait être abandonné.

Face au cancer, nous sommes plus forts ensemble.

Merci à ce club sportif !

JEUNESSE DE PERON

Péronnaises, péronnais,

Les événements de la jeunesse se suivent mais ne se ressemblent pas !

Alors que notre barathon annuel s'achève sur une note de succès et de records battus, nous tenons à remercier toutes les personnes qui sont venues pour cette marche festive, qui s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité, malgré la venue de la pluie. Afin de récupérer de cette marche, nous avons entamé la soirée avec notre repas grillades, qui a apporté une touche d'été à ce temps d'automne. Enfin nous avons fini par le bal où jeunes et moins jeunes du Pays de Gex sont venus faire la fête avec nous et tous ensemble.

Cette édition 2019 du barathon fût donc forte en émotions et plutôt mouillée pour toute l'équipe de la jeunesse, qui a su garder son cap et organiser un merveilleux weekend, notamment grâce aux deux nouvelles recrues : Milla Grandchamp et Léa Collet qui viennent clôturer l'équipe à 26 membres.

Pour conclure: "Barathon pluvieux, barathon heureux".

Mais pas de repos pour la jeunesse ! Nous sommes déjà en plines préparations des secondes FERIAS DE LOGRAS ! Nous vous attendons nombreux le vendredi 5 juillet pour le bal, le samedi 6 pour le tournoi de pétanque et le repas dansant le soir, et le dimanche 7 pour le défilé dans les rues de Logras et les jeux !

Nous tenons également à remercier tous les péronnais, les jeunesses du Pays de Gex et toutes les personnes présentes à nos événements !

À très bientôt !



JUDO

La ville de Veauce au nord de Saint-Etienne accueillait les championnats régionaux pour les benjamins et minimes le dimanche 12 Mai 2019. Zoé Scata s'y est distinguée en devenant championne régionale 2019, le titre le plus élevé dans sa catégorie Benjamine. Les membres du Dojo Péron se joignent au professeur Guiorgui Kurtanidze afin de féliciter Zoé, actuellement ceinture verte, qui a débuté le Judo il y a 4 ans dans notre Club de Péron pour son excellent résultat obtenu par son travail, sa ténacité et une motivation sans faille.



CCAS

Avec beaucoup de gentillesse et de sourires, les jeunes de la commune nous ont servi un excellent repas concocté par Bourg Traiteur, la Boulangerie Carrillat terminant par les desserts . Nous avons passé de bons moments en chantant, grâce à M. Jean Léger, et en rigolant, grâce à un ancien péronnais M. Jean-Paul Ferrollet. Un grand merci à tous les deux pour ces animations. Les parties de loto qui suivirent captèrent l'attention car tous espéraient gagner, mais pas facile d'amadouer la chance !

Un grand merci à tous les acteurs de cette journée.

Le comité d'organisation du CCAS



70 ans



80 ans

**Un club dynamique et innovant pour la compétition et le loisir...
Ouvert à toutes et à tous à partir de 4 ans**

HORAIRES

Mardi

17h00 à 18h00 **Débutants et avancés**
18h00 à 19h00 **Poussins I et II /
Benjamins / Minimes**

Mercredi

13h00 à 13h45 **Éveil judo**
13h45 à 14h30 **Débutants et avancés**
14h30 à 15h30 **Poussins I et II**
15h30 à 16h30 **Benjamins / Minimes**
16h30 à 18h00 **Cadets / Juniors / Seniors**
Cours compétition

TARIFS ADHÉSION

220€ pour 1 enfant
370€ pour 2 enfants
450€ pour 3 enfants



Éveil judo : 2014-2015
Débutants : 2012-2013
Poussins : 2010-2011
Benjamins : 2008-2009
Minimes : 2006-2007
Cadets : 2003-2005

(Pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés)*

Le Judo-Club de Péron vous propose des cours collectifs de **CARDIO-JUDO**

Un sport dédié à la santé et au bien-être, permettant de développer son endurance
et ses capacités cardio-vasculaires

**Renforcements musculaires, gainages et étirements, et aux self-défenses, permettant d'améliorer
sa condition physique !**

Cours adaptés à tous niveaux, suivi par nos professeurs, à l'aide de matériels adaptés...

HORAIRES

Mardi

19h15 à 20h15

Jeudi

19h15 à 20h15



FORFAITS ANNUELS

1 séance par semaine* :
220€ pour 1 adhérent
370€ pour 2 adhérents
450€ pour 3 adhérents
2 séances par semaine :
260€ pour 1 adhérent,
430€ pour 2 adhérents
520€ pour 3 adhérents

**séance interchangeable à tout moment.*

RANDONNÉE PÉDESTRE AU PROFIT DES CLASSES DE DÉCOUVERTE

Samedi 4 mai, l'équipe enseignante a organisé une randonnée pédestre afin de financer une partie des classes de découverte. Malgré un temps incertain, la météo a été de notre côté. Le départ s'est fait sur la place de la mairie et les inscriptions ont été gérées par Nadia POSPIESZNY et Morgane CANTIN. La randonnée a été agrémentée par les passionnantes explications de Monsieur ZIRONDOLLI, ancien garde-forestier à la retraite et de son successeur Monsieur BECQUEREL. À l'arrivée, au chalet de Pré-Bouillet, un ravitaillement, très généreux, a été offert par l'Intermarché de Péron. Les participants ont également pu gagner quelques lots suite à un tirage au sort (un drone pliable, un casque de réalité virtuelle, un casque audio Bluetooth, une montre connectée, une tablette tactile et une batterie de secours).

L'équipe enseignante en profite pour remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'organisation de cette journée : Nadia et Morgane pour les inscriptions et le ravitaillement, Intermarché pour le ravitaillement généreux, Monsieur ZIRONDOLLI et Monsieur BECQUEREL pour leur passion qu'ils ont su transmettre aux plus jeunes, et leurs connaissances incroyables, Monsieur DAVID pour le balisage de la sortie, et bien-sûr, les parents et enfants volontaires et motivés !

Les différentes actions mises en place cette année vont permettre à 5 classes de partir en sortie scolaire sur 5 jours : 2 classes partent dans le Vercors, 3 classes partent en Vendée avec 2 jours au Puy du Fou.



Centre de Loisirs

PRINTEMPS DU SPORT / BOURSE ENFANTINE

Le samedi 6 avril, le Sou des Ecoles et le centre de loisirs ont organisé une journée pour les familles et les enfants avec la mise en place d'une bourse enfantine et d'une fête du sport pour les primaires du CE2 et collégiens.

Concernant la journée Printemps du Sport,

Pour cette saison 3, 54 jeunes se sont réunis autour de 9 activités dont de nombreuses peu habituelles comme tir à l'arc, bumball, kinball, just dance, ou encore footgolf avec rebond sur la neige...

Après avoir repris des forces grâce aux hot dog et sandwichs préparés avec soin par les parents bénévoles du Sou, une activité découverte, le Kronum, a été mis en place ce qui a beaucoup amusé les participants!

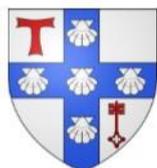
Merci à tous les parents qui ont aidé sur la journée, aux bénévoles du Sou des Ecoles et aux animateurs pour la réussite de ce projet au service des enfants et des familles. Et merci à tous les enfants pour leur superbe état d'esprit!

L'équipe d'animation



ÉTÉ 2019 : OUVERTURES ET DATES D'INSCRIPTIONS

Votre centre de loisirs sera ouvert :



En Juillet : Lundi 8 Juillet au Mercredi 31 Juillet

En Août : Lundi 26 Août au Vendredi 30 Août

Inscriptions : du Jeudi 6/06 au Jeudi 13/06,



Salle champfontaine les soirs de 16h45 à 18h30 (sauf le 12/06 : 9h30 à 12h)



Maxime, Maureen, Johan, Alison, Florent et Pamela

RENSEIGNEMENTS :

Téléphone : 04.50.48.31.52

Mail : centre.loisirs.peron@wanadoo.fr

Blog : www.peronloisirs.over-blog.com

SOU DES ECOLES

Cette année est un peu particulière pour le Sou des Ecoles. En effet, plusieurs classes vont pouvoir partir en voyage, ce qui nous réjouit grandement car notre action, par ce biais, montre toute la mesure de notre engagement. Afin de s'assurer que le financement de ces voyages ne soit pas une charge trop lourde pour les familles, le Sou des Ecoles, ainsi que les instituteurs se plient en quatre pour récolter le plus de fonds possible.

Nous voulions, par ces lignes, remercier chaleureusement tous les acteurs de la mise en place de ces voyages. Cela va des parents aux enfants qui vendent chocolats et autres pâtisseries, en passant par les instituteurs dont nous louons les actions (vente de pâtisseries, crêpes, randonnée, etc) pour offrir aux parents un débours moindre pour les voyages et aux enfants une semaine remplie de souvenirs et d'étoiles plein les yeux.



Un grand **merci** à vous tous, nous sommes conscients que cette année nous pouvons paraître un peu insistants auprès des parents mais sans l'aide de ceux-ci nous ne pouvons mener à bien ces actions. Nous rappelons que le Sou est là pour aider au financement des sorties scolaires et que tout parent peut y participer en ne donnant ne serait-ce qu'une heure de son temps. Aussi, n'hésitez pas à venir à notre rencontre que ce soit au portail de l'école, lors de nos réunions durant l'année ou pendant les diverses manifestations, les « polos bleus » du Sou se feront une joie d'échanger avec vous et d'être à l'écoute de vos idées constructives et de vos bonnes volontés, pour toujours plus de réussite dans les actions du Sou et dans la bonne humeur bien sûr !

Pour terminer nous faisons un point sur nos manifestations du début d'année et sommes ravis de pouvoir dire que la **bourse enfantine**, **le loto** ainsi que la **foire aux plantons** nous ont apporté un bon rendement dans nos caisses.

Cette année, et comme l'année dernière, **la bourse enfantine a été couplée au printemps du sport** organisé par le Centre de loisirs dont nous tenions également à remercier les animateurs et leur directeur qui nous soutiennent par leur aide régulière lors de nos manifestations.

[Rendez-vous mercredi 12 juin pour le Festival Tôt ou t'Arts lors duquel le Sou des écoles tiendra le bar et vendra des hot dogs et gâteaux.](#)



19h00 : Fred touch>
solo, jonglage, acrobatie
et humour ! (1h)

**Buvette
et
Restauration
sur place !**

Festival Tôt ou t'Arts



**FESTIVAL
DES ARTS DE LA RUE**
18^e édition

TÔT OU T'ARTS

12 Juin 2019 à 18h30
Gymnase de Peron

RENS : 04 50 20 34 17 www.festivaltotoutarts.com

Entrée libre



20h15 : Cie toi d'abord >
Encore plus : Duo de clown
catapulté (acrobatie, cirque
nouveau) (1h)





Festival des Musiques du Pays de Gex THOIRY 15 et 16 juin 2019



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Soutien de la Société Musicale
pour l'acquisition d'instruments

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

A l'heure de la parution du journal communal, les examens pour les jeunes de l'école de musique appartiendront certainement au passé. Pour le moment, ils sont concentrés sur la préparation des épreuves ; mais pour deux de nos musiciennes, c'est fait : Agathe AMMARI a terminé en beauté la fin de son 2^{ème} cycle saxophone avec la mention très bien, comme Naomi GILLIES qui se voit attribuée une mention bien. Nos sincères félicitations à elles et à leur professeure qui les a préparées

Le 6 avril dernier, nous étions 26 à Divonne les Bains pour animer le carnaval, à l'invitation du Sou des Ecoles de la cité thermale. Le thème du jour : les supers héros. Et comme d'habitude, la BH joua le jeu, chacune et chacun arborant le costume de son héros favori. C'est en musique que nous déambulâmes dans les rues de la ville, entraînant derrière



nous l'armada des petits supers héros divonnais.

Pas grande foule au concert de printemps à Péron, le 5 mai dernier. Mais un public attentif et sympathique qui apprécia les prestations des deux orchestres, comme, bien sûr le verre de l'amitié synonyme de convivialité.

Le 92^{ème} Festival des Musiques du Pays de Gex se profile et Thoiry, en partenariat avec le Groupement Musical du Pays de Gex, s'active pour être au top les 15 et 16 juin. Puisque c'est Thoiry qui a en charge l'organisation de la plus importante manifestation musicale du pays gessien, il est bon de rappeler que c'est dans ce village, devenu ville depuis, qu'est née le 29

juillet 1906 la "Fédération des Sociétés Musicales du Pays de Gex". L'initiative en revient au président de l'Echo du Reculet du moment, Marin MATTY ; et M. Julien ECUVILLON, de Thoiry, en fut le premier président. La plupart des 18 sociétés de l'époque adhèrent à la nouvelle structure.

Le festival des Musiques du Pays de Gex est l'enfant de la Fédération. Il réunit depuis longtemps, fanfares, chorales, harmonies et batteries fanfares qui se retrouvent chaque année dans le village organisateur. Il y eu des interruptions, en particulier durant les guerres qui cassèrent l'activité musicale. Péron eût son weekend festivalier les 30 et 31 juillet 1938 ; 13 sociétés y participèrent. Et pendant longtemps le festival fut lié à l'activité agricole, fin juillet, début août étant la période la plus favorable à son déroulement. Le centenaire de la naissance de la Fédération, devenu Groupement en 1983 au Festival de Thoiry, fut célébré comme il se doit en 2006 dans le parc du Château de Prévessin-Moëns.



Maxime COLLET

NUMEROS D'URGENCE

SAMU, Médecins de garde	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
PHARMACIE DE GARDE	3237

SANTE SUR LA COMMUNE

Orthophoniste : A. LALOT	06 12 26 09 54
Ostéopathe : E. PORTHA	04 50 59 98 06
Psychologue : B. RANDOT	04 50 41 65 37
Massothérapeute : J. SIMOND	06 23 36 45 46
Homéopathe : Dr. DEMENTHON	04 50 56 38 10

CABINET MEDICAL A PROXIMITE

ST JEAN DE GONVILLE	04 50 56 44 21
COLLONGES	04 50 56 71 00

PHARMACIE A PROXIMITE

THOIRY, Place de la Mairie	04 50 41 20 31
THOIRY, Val Thoiry	04 50 20 87 57
COLLONGES, Grand Rue	04 50 59 60 17

HOPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Léman	04 50 82 20 00
Centre Hospitalier d'Annecy	04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Tougin Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11

INFIRMIERES

Cabinet, COLLONGES	04 50 56 71 64
--------------------	----------------

RELAIS POSTE INTERMARCHÉ

04 50 59 15 70

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail : accueil@mairieperon.fr

www.mairie-peron.com

Lundi :	8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Mercredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Jeudi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

SERVICES SOCIAUX

Assistante Sociale, ST GENIS POUILLY	04 50 42 12 65
Point d'accès au Droit, GEX	04 50 41 35 86
CAF de l'AIN	0 810 25 01 10
Pôle Emploi, ST GENIS POUILLY	3949

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

ENFANCE ET SCOLAIRE

Ecole primaire	04 50 56 37 52
Collège	04 50 59 58 00
Centre de Loisirs	04 50 48 31 52
Halte-Garderie La Roulinotte	06 88 90 10 55

BIBLIOTHEQUE

Le mardi	de 16h30 à 18h30
Le mercredi	de 10h30 à 11h30
Le vendredi	de 16h30 à 18h30
Le samedi	de 10h00 à 12h00

RESTAURANT SUR LA COMMUNE

Auberge Communale de la Fruitière	04 85 03 90 23
L'Hippocampe	04 57 28 40 16
L'Alambic	04 50 48 85 77
Pizza Roma (Foodtruck)	04 50 59 40 71
Obsessions Culinaires (Foodtruck)	07 87 29 14 32
Pizzeria La Baronessa	04 57 28 16 17

POLICE MUNICIPALE

Ligne administrative	04 50 59 33 12
Ligne d'urgence	06 04 54 39 10

COLLECTE DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères	le jeudi
Gestion des poubelles	00 800 75 27 84 20
ALLO ENCOMBRANTS	04 50 20 65 86

DECHETERIE PERON

04 50 59 14 64

Mars à octobre	
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00 13h30 à 18h00
Le samedi	8h30 à 18h00
Le dimanche	9h00 à 12h00
Novembre à Février	Fermeture à 17h00
Fermée les jours fériés	

Calendrier des fêtes

JUIN 2019

Mercredi 5	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Dimanche 9	CHASSE	CONCOURS DE PECHE	Etang de Cornelly
Mercredi 12	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA
Mercredi 12	CENTRE SOCIOCULTUREL	FESTIVAL Tôt au t'Arts	Gymnase
Dimanche 16	BASKET	TOURNOI	Gymnase
Dimanche 16	MUSIQUE	FESTIVAL DE MUSIQUE	Thoiry
Samedi 22	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FETE DU CLUB	Centre Equestre
Samedi 29	SOU DES ECOLES	KERMESSE	CF
Dimanche 30	COMITE DES FETES	EXPOSITION ANCIENNES VOITURES	CF

JUILLET 2019

Mercredi 3	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Vendredi 5	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade
Samedi 6	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade
Dimanche 7	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade
Dimanche 14	MAIRIE	FÊTE DU 14 JUILLET	Stade

AOÛT 2019

Samedi 3	BOULES	CONCOURS+REPAS	
----------	--------	----------------	--

SEPTEMBRE 2019

Samedi 7	FOOT SUD GESSIEN	TOURNOI DES JEUNES	Stade
Samedi 7	AMICALE DE GRENY	ANIMATION AMICALE	GRENY
Mercredi 11	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Dimanche 15	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	Gralet
Samedi 21	SOU DES ECOLES	BOURSE ENFANTINE	CF
Dimanche 22	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FÊTE DU CHEVAL	Centre Equestre

Toutes les dates des manifestations sont à retrouver sur le site de la commune : <http://www.mairie-peron.com>

MÉDIBUS

Lundi	1 Juillet	10h30-12h30	Place Perdtemps (DIVONNE)
Lundi	1 Juillet	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Jeudi	1 Août	10h30-12h30	Parking de la Salle Boby Lapointe (St GENIS)
Jeudi	1 Août	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY-VOLTAIRE)
Vendredi	6 Septembre	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 91 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 15 Août 2019.

La Rédaction

Comité des Fêtes DE PÉRON



Cette année encore notre fête du printemps a rencontré le succès espéré . Le comité des fêtes remercie tous les acteurs de cette manifestation, les associations, les sponsors, la commune, les exposants et les visiteurs. Grâce à vous cette manifestation s'épanouit d'année en année.

Nous vous donnons déjà rendez-vous le

DIMANCHE 30 JUIN 2019

POUR LE

**RASSEMBLEMENT DE VOITURES ANCIENNES
ET DE PRESTIGE**

Ainsi que le

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019

Pour la

MONTEE DU GRALET

Renseignements comite.peron@gmail.com

Bonnes Vacances à tous !

 Comité des Fêtes de Péron

 www.comitedesfetesdeperon.com

CINEMA

Trêve estivale en juillet et août

Rentrée le 11 septembre

LOCATION DE MATERIEL

Le but de notre association est d'organiser des manifestations dont les bénéfices sont réinvestis dans l'achat de matériel, en prêt pour les associations adhérentes, à la location pour les autres associations et les particuliers.

N'hésitez pas à demander la liste à l'adresse suivante :

locmat.cdfp@gmail.com

WANTED

Vous souhaitez participer à la vie associative de la commune ?

Rejoignez-nous !

TRAVAUX EN COURS



AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE



INSTITUT MEDICO-ÉDUCATIF